

Jour de séance 4

le vendredi 30 novembre 2012

9 h

Prière.

L'hon. M. Flemming dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Annexe : Plan quinquennal pour la répartition équitable des services de santé, le 30 novembre 2012.*

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Flemming de faire une longue déclaration de ministre.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. Arseneault de retirer les termes «ne faisait pas preuve de franchise», employés à l'endroit du premier ministre. Le député se rétracte.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne, et tienne jusqu'à midi, le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 2, 3 et 5 sera appelée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône est écoulee.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Fitch de prendre la parole une deuxième fois pendant le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.